

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 05/06/2023 Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID: 077-217704949-20230525-DELIB2023\_029-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Le <b>vingt-cinq mai deux mille vingt trois</b> à 20 h 30,
17/05/2023	
Date d'affichage 17/05/2023	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers :  En exercice23	Etaient présents(es): Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Gerty EMBOULÉ, Elisabeth FRONTIN, Pascale PALARD, formant la majorité des membres en exercice.
Présents19  Votants21	Absents excusés avec procuration : Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN, Nicolas POUZET à Daniel DESSOGNE
	Absent(s): Alain GUYONNET, Sébastien PELLERIN.
Réf : 2023-029	Secrétaire de séance : Régine BRIOIS-BRAUN
Objet : Modification des horaires de l'éclairage public	
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 1 <sup>er</sup> juin 2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 1 <sup>er</sup> juin 2023.	
Le Maire,	
A. MOMON	

Envoyé en préfecture le 05/06/2023

Reçu en préfecture le 05/06/2023

Publié le

ID: 077-217704949-20230525-DELIB2023\_029-DE

Réf: 2023-029- Modification des horaires de l'éclairage public

Entendu Geneviève DARGNAT, Conseillère municipale déléguée,

- Rappeler la décision du conseil municipal du 11 mai 2021 sur les horaires et la période : extinction totale de 23 h à 5 h de l'ensemble des rues de la commune, du lundi de la semaine 20 au lundi de la semaine 33, exceptée rue de la Mairie (de la gare au centre Bourg de Vernou) extinction à minuit.
- **Expliquer** qu'il a été envisagé en commission environnement, un changement des horaires et de la période d'extinction de l'éclairage public.
- **Proposer** l'extinction de l'éclairage public du 16 avril au 27 août de 22 h 30 à 5 h 30 sur tout le territoire de la commune.

Le Conseil municipal, à la majorité, vote pour "l'extinction de l'éclairage public du 16 avril au 27 aout". 3 abstentions : Daniel PIGNOT, Maud THOURY et Elisabeth FRONTIN.

Le Conseil municipal, à la majorité, vote pour "l'extinction de l'éclairage public de 22 h 30 à 5 h 30 ». 1 abstention : Daniel PIGNOT. 1 contre : Elisabeth FRONTIN.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 1er juin 2023

Le Maire,

Secrétaire de séance : Régine BRIOIS-BRAUN